

EMC 1 – Des valeurs et des principes indispensables au vivre-ensemble dans le respect d’autrui

Introduction

Vivre en société, c’est partager et défendre des valeurs et des principes. Les valeurs de la République française apparaissent dès la Révolution et les principes sont édifiés, modifiés, renforcés tout au long du XIXe et du XXe siècle. Ils permettent de vivre dans une société apaisée qui garantit le respect de chacun dans la diversité des identités individuelles. Quels sont ces valeurs et principes partagés par la communauté française et par quoi sont-ils menacés ? Certains principes et valeurs sont-ils universels ?

I. Quels sont les principes et les valeurs de la République française au cœur de la notion de citoyenneté ?

A. Qu’est-ce qu’être citoyen et comment acquiert-on la nationalité française ?

Activité 1 – Être un citoyen français

A l’aide du texte ci-dessous, complétez le schéma suivant

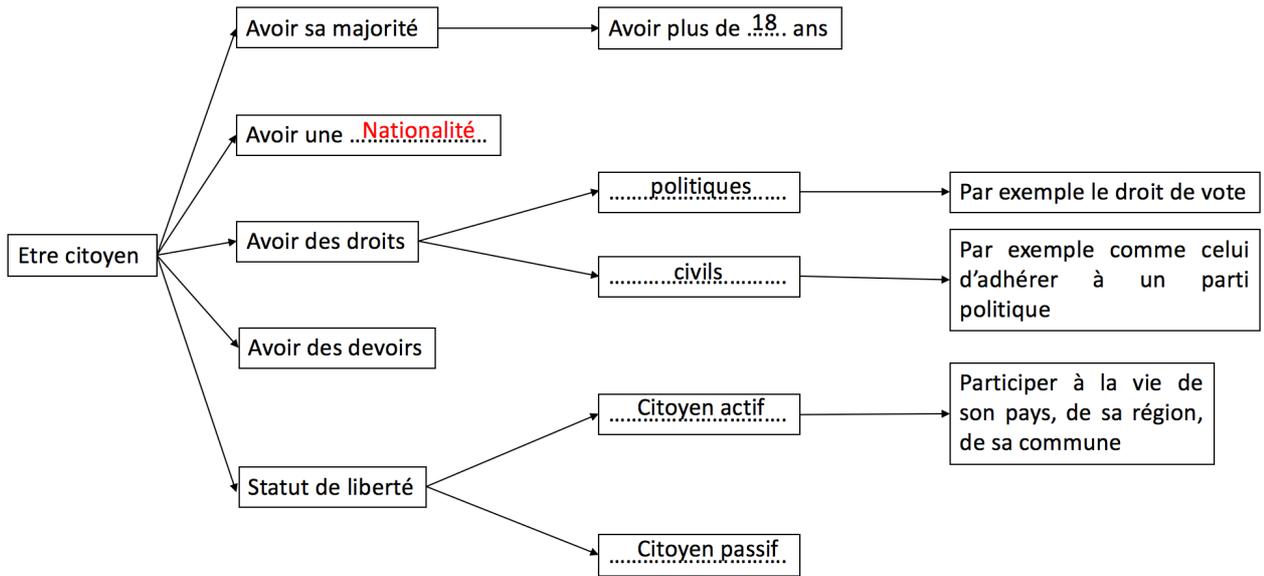
La citoyenneté ne se définit pas uniquement d’un point de vue juridique par la possession de la nationalité française et de ses droits civiques et politiques. Elle se définit aussi aujourd’hui comme une participation à la vie de la cité. Cependant, les citoyens n’ont aucun rôle obligatoire à jouer. En ce sens, le statut juridique de citoyen est un statut de liberté. Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique.

Toutefois, un citoyen actif a un rôle essentiel à jouer, qui prend tout son sens avec l’exercice du droit de vote. C’est à ce moment que le citoyen apporte sa contribution majeure à la société. En votant, mais aussi étant candidat à une élection, il fait valoir son point de vue, change ou confirme les gouvernants, ou encore (dans le cadre du référendum) décide des grandes orientations de la politique nationale.

En dehors des élections, les citoyens peuvent également, de façon quotidienne, jouer un rôle important dans la société. Par exemple, ils peuvent adhérer à une association, un syndicat ou un parti politique et, ainsi, tenter de faire évoluer la société dans laquelle ils vivent, de venir en aide aux autres ou d’influencer la politique nationale.

De même, l’attitude individuelle des citoyens est importante. Les comportements de civisme (politesse, respect des biens publics...) sont pour beaucoup dans le caractère apaisé d’une société.

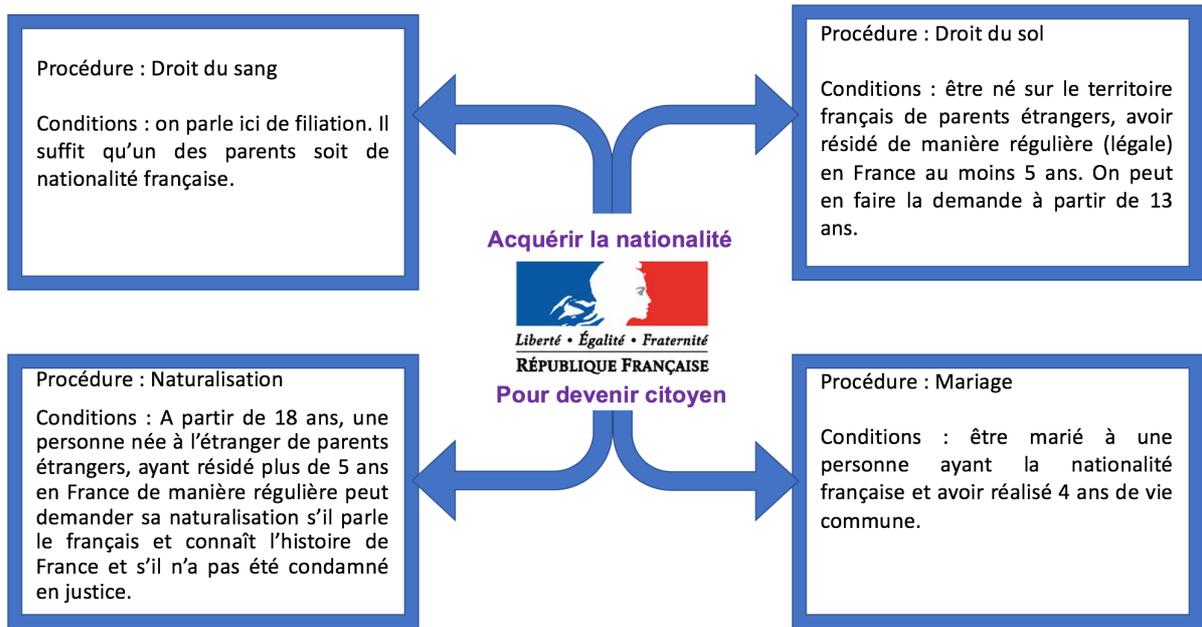
Source : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/definition/definir/quels-roles-citoyen-peut-il-jouer-societe.html>



Activité 2 - Obtenir la nationalité française

A partir de la vidéo, complétez le schéma.

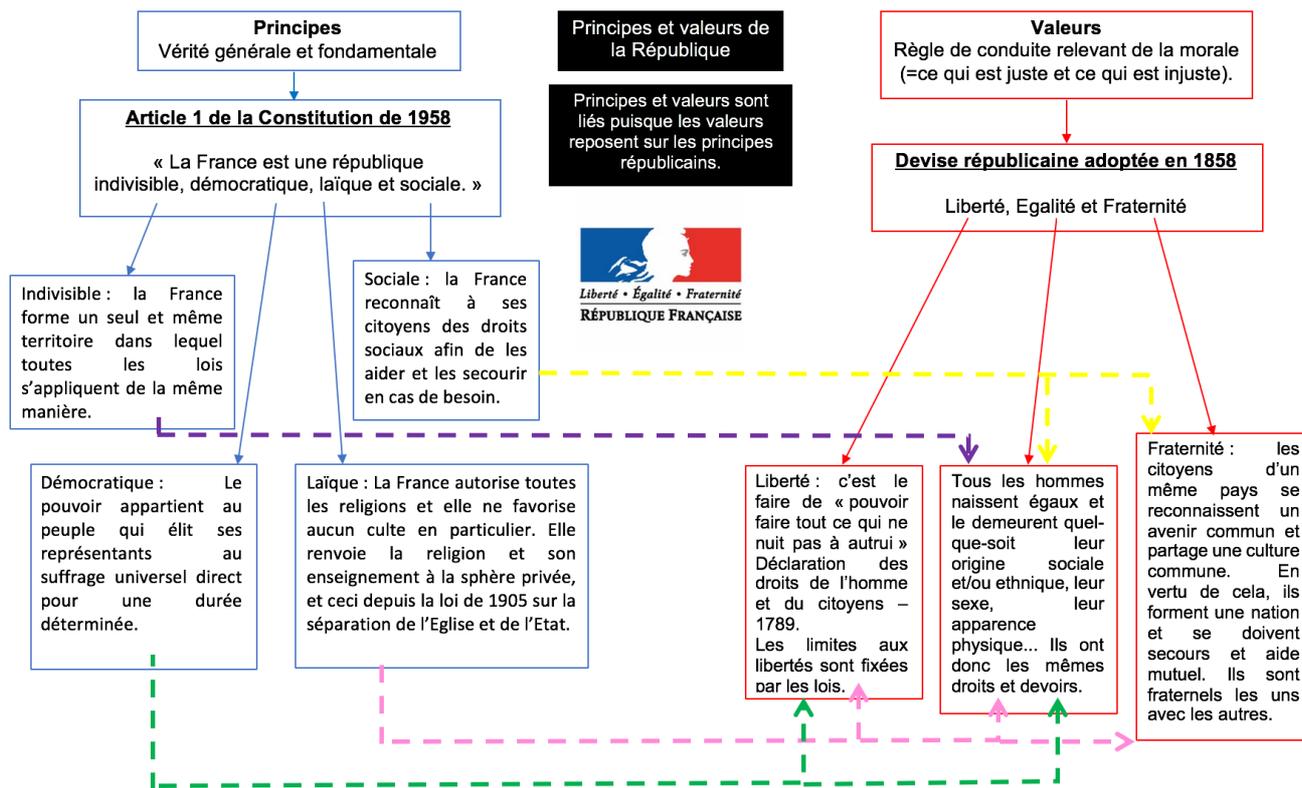
Obtenir la nationalité française : procédures et conditions d'accès



B. Quels sont les valeurs, les principes et les symboles de la République française ?

Activité 3 – Les valeurs et les principes de la République française

Complétez le schéma ci-dessous comme il convient à l'aide de la vidéo :
<https://youtu.be/RSwHSq2OB2I>



Les symboles de la République française	Nom	Origine – Explication - Date
	La Marianne	Effigie représentant la République française, elle est apparue lors de la Révolution française mais ne devient un symbole officiel qu’en 1877. Elle est un symbole de liberté. Elle a été créée pour donner un visage à la République française. Son nom est issu de la contraction des deux prénoms féminins les plus répandus à l’époque (Marie et Anne).
	Le drapeau tricolore	Instauré lors de la Première République, constitué de trois couleurs : le bleu et le rouge sont les couleurs de la ville de Paris et elles encadrent le blanc, couleur de la monarchie.
	Le 14 juillet	Il s’agit de la fête nationale française. Cela fait référence à la fois à la prise de la Bastille de 1789 et la fête de la Fédération de 1790.
	La devise	Il s’agit de la devise de la République, inspirée des idées des philosophes des Lumières et évoquée dans la Déclaration des droits de l’Homme et du citoyen. Elle devient officielle en 1848.
	La Marseillaise	Apparue au cours de la Révolution française, les paroles ont été écrites par Rouget de Lisle en 1792 pour les Révolutionnaires marseillais qui montaient vers le Rhin. La mise en orchestration est de Berlioz.
	Le coq	Fait référence à l’Antiquité gauloise : en latin, le mot « Gallus » signifie le coq et les Gaulois.

II. Comment ces principes et ces valeurs sont-ils des leviers pour lutter contre les discriminations ?

A. Discrimination, racisme, antisémitisme, homophobie... : les valeurs républicaines menacées ?

Activité 4 – Les discriminations

Visionnez la vidéo et répondez aux questions.

1°) Quelle la valeur de la République française qui s'inscrit en opposition aux discriminations ?

Il s'agit de l'égalité.

2°) Quel texte fondamental est le garant de cette valeur ?

Il existe en réalité deux textes qui protègent leurs valeurs de la République française et en font des éléments fondamentaux du droit français : la Déclaration du droit de l'Homme et du Citoyen de 1789 et la Constitution de la Ve République de 1958.

3°) Qu'est-ce qu'un préjugé ?

Il s'agit d'un a priori (un jugement sans réels fondements, sans faits précis) que l'on a sur une personne ou un groupe.

4°) Identifiez les trois éléments démontrant qu'un préjugé peut amener à des phénomènes discriminatoires.

Les préjugés peuvent conduire à la haine, des violences et l'exclusion sociale des victimes.

5°) Combien la loi reconnaît-elle de critères de discrimination ?

Elle en reconnaît 25 différents.

6°) Donnez deux exemples de discrimination.

Une personne de couleur de peau noire se voit refuser la location d'un appartement en raison de sa couleur de peau. Une personne handicapée se voit refuser l'entrée dans une boîte de nuit en raison de son handicap.

7°) Quelles sont les sanctions prévues par la loi pour les personnes se rendant coupables de discrimination ?

La loi prévoit jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

8°) A qui peut-on signaler une discrimination ?

On peut le signaler auprès des services de police, auprès du procureur de la République ou auprès du Défenseur des droits (le tribunal des prud'hommes peut aussi être saisi en cas de discrimination dans la sphère professionnelle).

9°) Certaines discriminations sont-elles autorisées ? Justifiez votre réponse.

Oui, certaines sont autorisées quand elle vise à rétablir une inégalité préexistante. Par exemple, quand on fait le constat que certains établissements du supérieur ont une proportion d'habitants de certains quartiers très aisés ; on peut imposer un quota pour réserver des places à des jeunes venant de quartiers plus en difficulté. Cela s'appelle la discrimination positive.

Lisez le texte et répondez aux questions.

10°) Les discriminations sont-elles un phénomène marginal en France ? Justifiez votre réponse.

Non, au regard des chiffres, on ne peut pas parler de phénomène marginal (1659 actes à caractère racistes ou xénophobes par exemple) surtout que dans de très nombreux cas toutes les discriminations n'amènent pas un dépôt de plainte car elles sont difficiles à prouver.

11°) Selon vous, les discriminations sont-elles aussi présentes à l'école ? Justifiez votre réponse

En théorie, elle ne devrait pas mais c'est pourtant bien le cas... quand certains élèves laissent par exemple de côté un camarade car il est différent... Cela peut même dégénérer en harcèlement.

Depuis 2017, la loi reconnaît 25 critères de discrimination et les sanctions pour leurs auteurs peuvent aller jusqu’à 3 ans de prison et 45 000 euros d’amende. Une **discrimination** consiste à opérer une distinction entre les individus selon différents critères et à les traiter différemment. Elle est souvent alimentée ou elle alimente divers **préjugés**. La discrimination s’inscrit en opposition avec la valeur d’égalité promue par la République française. L’État, via les services de police, de justice mais aussi grâce au Défenseur des droits, veille à ce que les auteurs soient poursuivis et condamnés. Mais les victimes ne portent pas souvent plaintes, faute de preuves permettant de faire condamner les auteurs par exemple. Les discriminations conduisent à la haine, à des violences et l’exclusion sociale de certaines minorités. En France, en 2018, on dénombrait 1659 délits à caractère **racistes** ou **xénophobes**. En 2020, pas moins 3790 actes **homophobes** ont été répertoriés. Certaines discriminations restent permises par la loi quand elles ont pour objectif de rétablir une inégalité préexistante : on parle de **discrimination positive**.

Activité 5 - L’antisémitisme

Grâce aux documents, répondez aux questions suivantes.

1°) Qu’est-ce que l’antisémitisme ?

Il s’agit de la haine, et parfois de toutes les violences, envers la communauté juive.

2°) Démontrez que l’antisémitisme des années 1940 en France a pu prendre la forme d’une discrimination.

L’antisémitisme des années 1940, pendant l’occupation, a entraîné des lois discriminatoires : accès à certains lieux interdits, à certaines professions...

3°) Comment évolue l’antisémitisme en France et quelle forme peut-il prendre ?

L’antisémitisme en France est assez stable depuis 2015. On comptabilise 589 actes antisémites par an qu’il s’agisse d’agressions physiques, de dégradations, d’inscriptions...

4°) Quel préjugé est à l’origine de cette agression ?

La communauté juive serait riche.

5°) Comment la loi prend-elle en compte la gravité des faits racistes et antisémites ?

La loi considère que c’est un fait aggravant et les peines sont ainsi renforcées.

6°) Qu’est-ce que le racisme ?

Il s’agit de la haine, et des violences qui en découlent, sur une personne ou un groupe de personnes pour des raisons ethniques, religieuses ou liées à la couleur de peau.

7°) Pourquoi le Mémorial de la Shoah, en partenariat avec la Justice, pense-t-il que la déconstruction des préjugés est une clef dans la lutte contre l’antisémitisme ?

Le Mémorial pense que nombres de préjugés alimentent l’antisémitisme. C’est donc en confrontant les délinquants coupables à la réalité, à les pousser à admettre par eux-mêmes la vacuité (le vide) de leurs idées préconçues que le Mémorial entend lutter contre l’antisémitisme.

8°) Vous êtes un juge pour enfants qui reçoit un jeune ayant commis une infraction antisémite (dégradation de tombes juives). Au-delà de la condamnation qui sera prise lors d’une prochaine audience, vous tentez de lui faire prendre conscience de la gravité de son acte. Que lui dites-vous ?

« M. PIERRE,

Les faits qui vous amènent devant moi ce jour sont graves et j’espère que vous en avez bien conscience. En dégradant ces tombes juives, vous vous êtes rendu coupable d’un acte antisémite et vous serez sanctionné pour cela. Maintenant j’entends vous rappeler qu’un tel acte bafoue tous les principes et toutes les valeurs de la République. Il nous rappelle les heures les plus sombres de l’histoire contemporaine... où la folie haineuse a conduit à la mort 6 millions de personnes. A chaque fois que l’on commet un acte antisémite, cela rappelle à cette communauté meurtrie les douleurs, les blessures, les absences... Auriez-vous fait un acte identique dans un cimetière chrétien ? Imaginez-vous la portée symbolique de votre acte ? J’en doute et pourtant vous auriez dû. La France est un pays laïque. En vertu de cela, nous acceptons toutes les

religions et personne ne doit se sentir menacé car il pratique sa religion. Vous avez bafoué ce principe essentiel du vivre-ensemble... de même que la fraternité. Pouvez décemment regarder les familles de celles et ceux dont vous avez saccagé les sépultures ? J’espère qu’il s’agit d’un acte isolé, que l’on peut mettre sur le compte d’un manque de jugement... si vous avez détruit ce lieu de recueillement par conviction haineuse alors la société française, et donc sa justice, ne peut tolérer un tel fait... réparation et sanction seront prises lors de notre prochaine entrevue ».

L’antisémitisme est un acte illégal. Il peut prendre la forme de discriminations, de violences, de dégradations à l’encontre de la communauté juive en raison de sa religion. La loi prévoit des sanctions alourdies mais plus de 589 actes antisémites ont été enregistrés en 2021. Cet antisémitisme est alimenté par de nombreux préjugés que l’État tente de déconstruire.

B. Des valeurs et des principes permettant le vivre-ensemble

Activité 6 – La laïcité, un principe garant de l’égalité

1°) Doc 1 – Définissez la laïcité.

Il s’agit de la neutralité de l’État en matière religieuse et de la séparation totale entre la politique et la religion.

2°) Doc 1 – Identifiez les grands domaines et dates dans lesquels la laïcité s’est progressivement imposée.

La laïcité s’est imposée dans les domaines du mariage, de l’éducation, de fonctionnement même de la société, dans le domaine professionnel.

3°) Doc 2 – Comment les collégiens en rendant hommage à Samuel Paty agissent au nom de la laïcité ?

En reconnaissant cet enseignant comme un « héros de la laïcité », en perpétuant son message de tolérance, ils contribuent à la laïcité car ils promeuvent la tolérance, source de vivre-ensemble.

4°) Doc 3 – Comment l’artiste représente-t-il la laïcité dans cette œuvre ?

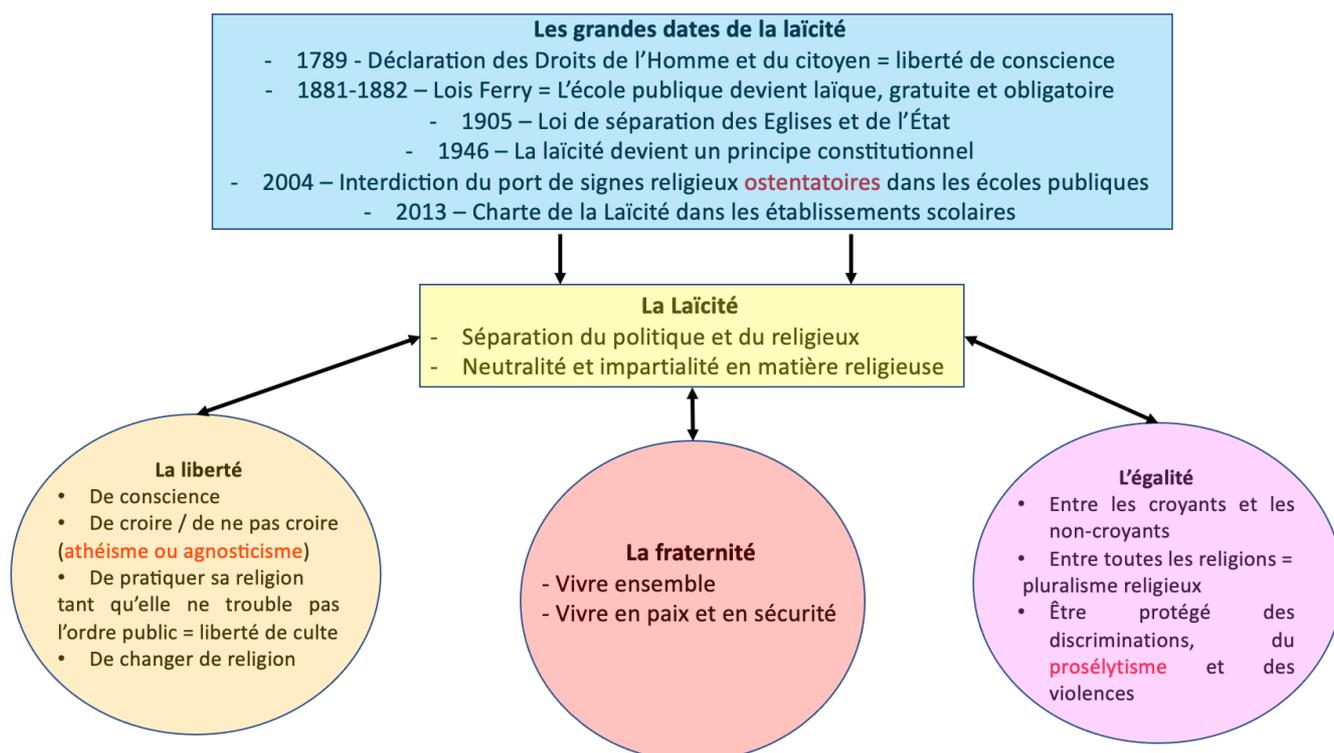
Il utilise des symboles religieux et associe le mot « coexist », ce qu’il signifie que chaque personne, indépendamment de sa religion, a sa place dans la société et qu’ils peuvent y vivre pacifiquement.

5°) Doc 3 – Le titre choisi par l’éditeur évoque la tolérance religieuse, de quoi s’agit-il ?

La tolérance peut revêtir deux significations distinctes : l’acceptation de l’autre qui passe par une vraie compréhension d’autrui ainsi que par la reconnaissance de son identité ; mais cela peut aussi signifier le consensus mou : tu es là, je n’ai pas d’autre choix que de tolérer ta présence dans la même société que moi...

6°) Doc 4 – Quelles différences pouvez-vous identifier entre l’application du principe de laïcité dans le secteur privé et le secteur public ?

Le secteur public doit promouvoir une véritable neutralité (les fonctionnaires n’ont pas le droit de porter de signes religieux par exemple), tandis que le privé doit respecter la liberté religieuse de ses salariés. Il ne peut pas donc pas contraindre un employé d’enlever un signe religieux à moins que cela représente un danger pour son activité professionnelle ou pour autrui.



III. Comment les lois contribuent-elles au respect d’autrui et donc au vivre-ensemble ?

A. Des lois pour défendre et promouvoir les valeurs et les principes républicains

Activité 7 - L’égalité entre les femmes et les hommes

1°) Dans quels domaines l’égalité femmes-hommes s’est-elle progressivement imposée ?

On retrouve, au regard des lois qui ont été appliquées en France, le domaine politique avec l’accès au vote et aux élections, le domaine éducatif, celui de la société avec l’exercice de l’autorité parentale et enfin le domaine professionnel.

2°) De quand datent les grandes lois sur l’égalité entre les femmes et les hommes ?

Plusieurs textes importants peuvent être identifiés : Droit de vote des femmes en 1944, Égalité comme principe constitutionnel en 1946, la parité en politique en 2000 ou encore le renforcement de l’égalité professionnelle en 2014.

3°) Quels grands principes de la République française cette conquête permet-elle de renforcer ?

Elle renforce les principes d’indivisibilité et de démocratie.

4°) Pourquoi peut-on affirmer que l’égalité femmes-hommes est une conquête inachevée ?

C’est une conquête inachevée car malgré les lois, les inégalités perdurent. Par exemple, à métier équivalent et poste équivalent, une femme touche en moyenne 18,6% de revenu en moins. De même, elles subissent plus souvent les temps partiels et accèdent moins souvent à des postes à responsabilité. Cette inégalité se voit aussi dans les foyers car cela un sondage de 2014, les femmes effectuent 72% des tâches domestiques.

5°) Comment la société s’engage-t-elle pour plus d’égalité ?

La société légifère (elle fait des lois) et les coupables sont condamnés. Il y a aussi des campagnes de prévention. Les programmes scolaires sont aussi rédigés afin de faire prendre conscience aux plus jeunes générations que la lutte pour l’égalité réelle reste encore à mener.

6°) Quels constats pouvez-vous dresser sur les violences faites aux femmes ? Est-ce inquiétant ?

Les femmes sont les principales victimes des violences intrafamiliales. Elles subissent les coups de leur conjoint et ce phénomène s’amplifie. Cela traduit un vrai problème sociétal que le gouvernement tente de traiter en mettant en place des campagnes d’alerte, en formant les personnels de police et judiciaire...

En 1944, les femmes obtiennent le droit de vote et d’éligibilité. C’est un acte important qui leur ouvre les droits politiques. En 1946, dans la Constitution de la IV^e République, l’égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est inscrite. Mais cette officialisation n’en fait pas une réalité concrète. De nombreuses lois viennent rappeler que les inégalités demeurent. Comme en 2000, une loi sur la **parité** en politique œuvre pour un égal accès aux mandats électoraux ou en 2006, une loi impose une égalité salariale entre les deux sexes. Mais des inégalités persistent et les femmes effectuent toujours plus de tâches domestiques (72%) que les hommes et leur salaire sont inférieurs de 18,6% à qualification équivalente. En 2020, 102 féminicides ont été tristement recensés ainsi que 159 400 actes de violences conjugales (en hausse de 10% par rapport à l’année précédente). Ainsi, de nouvelles lois ont été mises en place pour renforcer la protection des femmes victimes de violences. Mais cela demeure encore insuffisant dans tous les domaines.

B. Des lois pour protéger et pour sanctionner

Activité 8 – La justice des mineurs

1°) Qu’est-ce qu’un mineur en danger ?

Un mineur en danger est un enfant qui subit au sein de sa cellule familiale des violences tant psychologiques que physiques ou qui serait livré à lui-même.

2°) Comment peut-on le protéger ?

L’aide sociale à l’enfance dispose d’un panel de mesure pour le protéger. Elle peut accompagner les parents et l’enfant afin de rétablir un cadre serein au sein du foyer. Elle peut aussi si, le danger est grave et imminent, protéger l’enfant en le sortant temporairement ou définitivement de la cellule familiale en le plaçant dans une famille d’accueil, dans un foyer d’accueil... tout ceci se fait sous le contrôle d’un juge des enfants.

3°) De quelle manière la loi protège-t-elle le mineur en infraction ?

La loi n’ignore pas que le mineur n’est pas un justiciable comme les autres. Par exemple, elle estime que les mineurs de moins de 13 ans n’ont pas le discernement nécessaire pour être responsable devant de la justice de leurs actes. De plus, le but de la justice des mineurs n’est pas de sanctionner mais d’éduquer. Ainsi même si des peines de privation de liberté existent, il y a en parallèle un arsenal de peine éducative. Enfin, en comparaison à la justice des majeurs, les peines prononcées sur les mineurs délinquants sont amoindries.

4°) De quelle manière la loi punit-elle le mineur en infraction ?

Elle peut avoir recours à des peines éducatives, des peines de réparation et des peines de restriction de liberté.

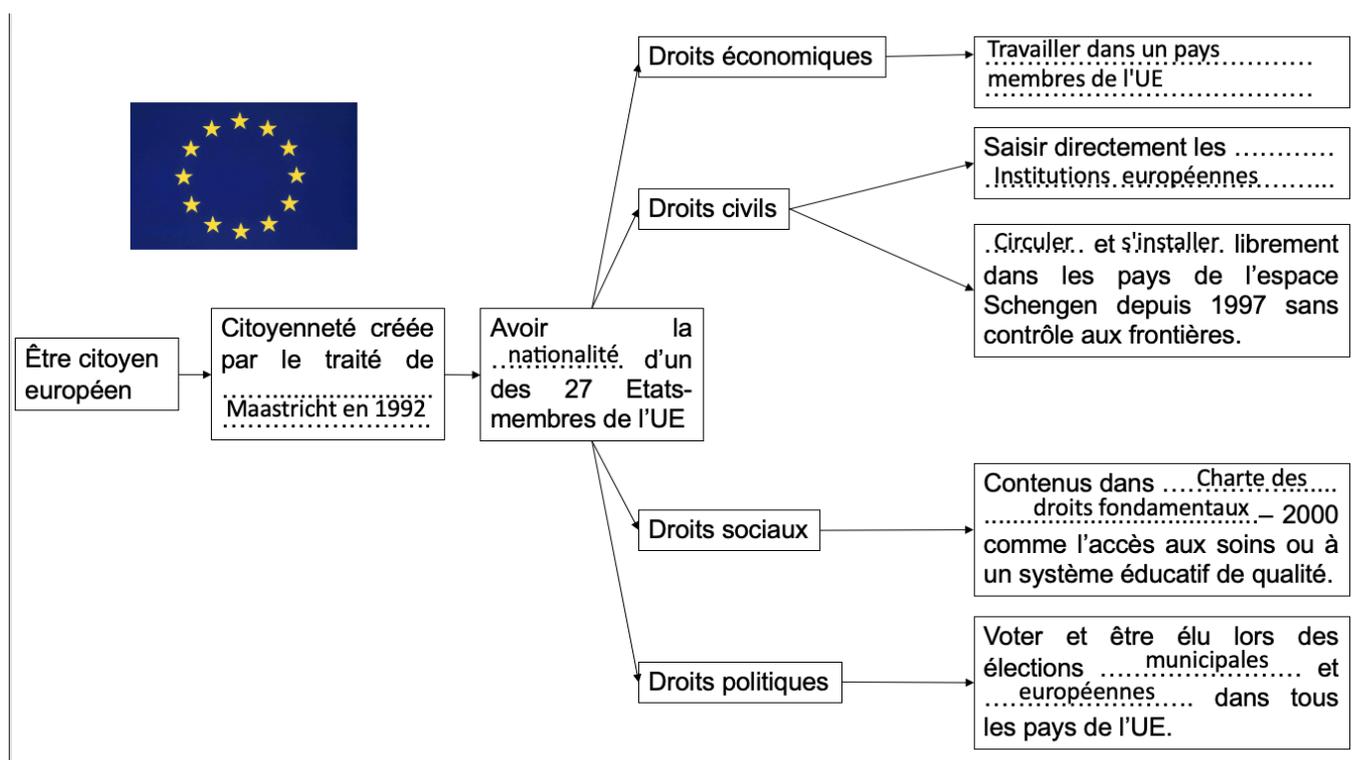
5°) Par quelles mesures les mineurs en infraction apprennent-ils à devenir responsable ?

Les peines éducatives et les peines de réparation ont justement cet objectif. Lorsqu’un mineur est condamné à suivre un stage auprès du Mémorial de la Shoah pour déconstruire les préjugés qui l’ont conduit à commettre un acte antisémite par exemple. De même, lorsqu’un mineur doit travailler auprès d’une collectivité territoriale pour recouvrir des graffitis par exemple... Le but est ici de faire comprendre au mineur que ces actes ont des répercussions...

Les lois respectent les valeurs et les principes de la République française. Un mineur n’est pas dans une situation égalitaire vis-à-vis d’un majeur : il est donc un être à protéger et le système judiciaire tient compte de cette spécificité. La justice des mineurs relève tout à la fois de la protection que de l’éducation, de la réparation et de la sanction. Elle doit fournir une assistance immédiate et efficace aux 50 000 enfants qui sont victimes chaque année de maltraitance. Elle peut décider du placement d’un enfant en danger (famille d’accueil, maisons d’enfants...) comme de l’accompagnement de certaines familles. Elle peut aussi éduquer le mineur qui a commis une faute (stage de formation civique par exemple), engager une réparation pour les victimes d’un mineur (travail d’intérêt général par exemple) ou encore punir un mineur (interdiction d’accès à certains lieux, centres éducatifs ouverts/fermés...). La justice des mineurs n’a pas pour objectif central de punir mais plutôt d’éduquer, c’est pourquoi les peines pour les mineurs sont atténuées.

IV. Les pays de l’Union européenne partagent-ils des valeurs et des principes communs ?

Activité 9 – Être citoyen européen
 Complétez le schéma grâce à la vidéo.



Activité 10 – Des valeurs européennes communes ?

1°) Quel est l’objectif du projet européen ?

L’objectif identifié dans le texte est de fonder une union étroite entre des États pour avoir un avenir pacifié fondé sur des valeurs communes.

2°) Quelles sont les valeurs et principes de l’Union européenne ?

Valeurs : dignité humaine, liberté, égalité et solidarité

Principes : État de droit et démocratie

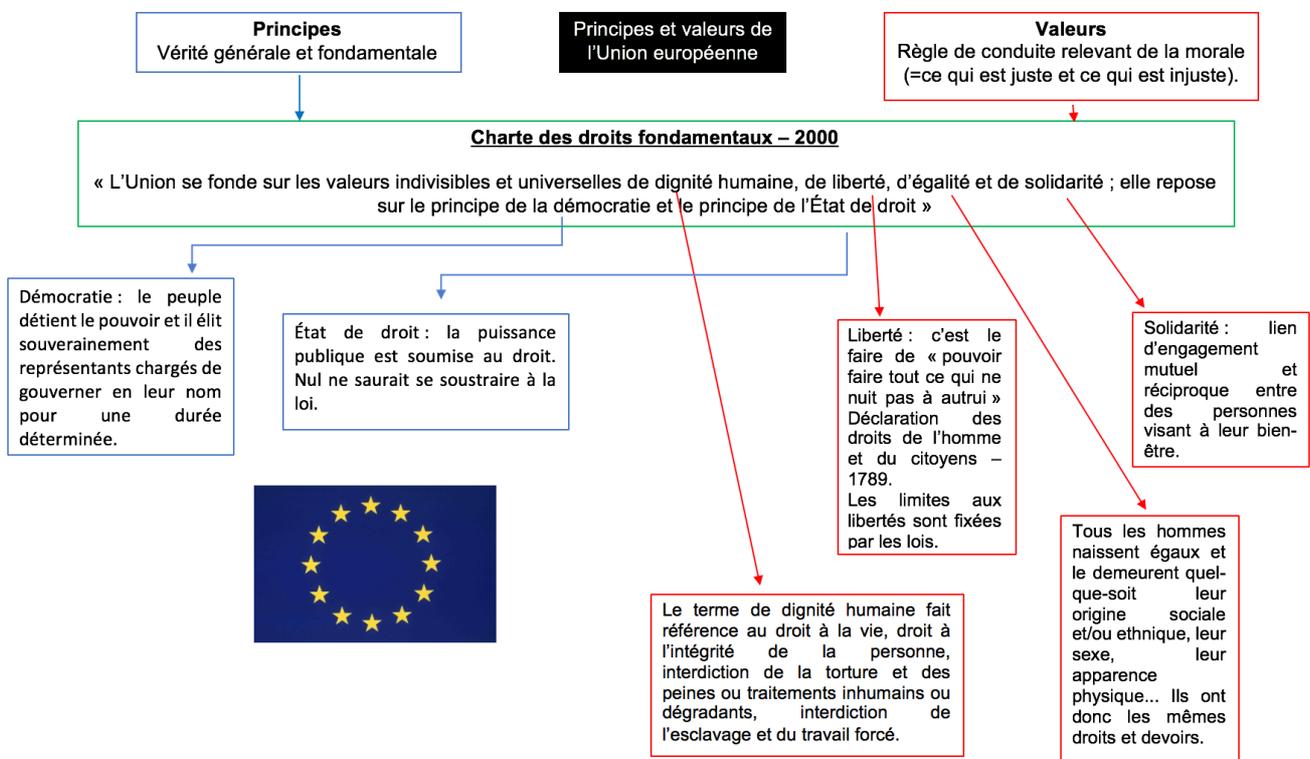
3°) Ces valeurs et principes sont-ils toujours respectés par les États membres ? Justifiez votre réponse.

Hélas, l’actualité plutôt récente montre que certains États s’écartent parfois de ces valeurs et principes. La Hongrie a par exemple récemment modifié son droit et fait voter une loi discriminatoire à l’égard de la communauté LGBT. De même, la liberté de la presse se voit limiter par certains pays comme la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie... Tout ceci constitue des atteintes au droit européens.

4°) Comment réagissent les populations et les États européens lorsqu’il y a une atteinte aux valeurs et principes ?

Les autres pays membres dénoncent publiquement ces atteintes. Ils publient, co-signent des textes les dénonçant mais ils ne peuvent faire plus à moins de déclencher des sanctions internes qui auraient des répercussions parfois graves. Les populations manifestent publiquement et font entendre leurs inquiétudes dans l’espace public.

5°) Complétez le schéma suivant.



Conclusion

Être citoyen français, c’est faire partie d’une communauté qui partagent des valeurs, des principes et des symboles communs. Ces valeurs et principes sont parfois en tension et les lois donnent un cadre légal et protecteur afin de garantir le vivre-ensemble. Malgré cela, de nombreux progrès restent encore à accomplir, y compris à l’échelle internationale.

Pour préparer le contrôle

Ce que je dois savoir :

Je dois connaître la signification des mots-clés suivants : respect, citoyenneté, nationalité, naturalisation, droit du sang, droit du sol, démocratie, laïcité, indivisibilité, principe, valeur, effigie, discrimination, racisme, xénophobie, homophobie, antisémitisme, préjugé, discrimination positive, ostentatoires, athéisme, agnosticisme, prosélytisme, parité, État de droit.

Ce que je dois être capable de faire :

Je suis capable d’expliquer ce qu’est la citoyenneté et ce qu’elle génère comme droits et devoirs aux échelles nationales et européennes.

Je suis capable d’expliquer les conditions d’acquisition de la nationalité française.

Je suis capable d’identifier et d’expliquer les valeurs, les principes et les symboles de la République française et de l’Union européenne.

Je suis capable d’expliquer ce qu’est la laïcité, d’en donner les dates et pourquoi ce principe entre parfois en tension.

Je suis capable d’expliquer comment les valeurs de la République française sont parfois bafouées (racisme, xénophobie, homophobie, antisémitisme).

Je suis capable d’expliquer l’état de l’égalité entre les femmes et les hommes ainsi que le chemin qu’il reste à parcourir pour arriver à une égalité réelle.

Je suis capable de caractériser la justice des mineurs.